

Consultation publique de la Commission de régulation de l'énergie du 6 février 2014 relative à l'évolution des règles d'équilibrage sur les réseaux de transport de GRTgaz et TIGF au 1er mai 2014

Réponse de l'AFG

06 mars 2014

Question 1 : *Etes-vous favorable aux propositions des GRT concernant les informations mises à disposition des expéditeurs ?*

- L'AFG rappelle que les données jouent un rôle majeur dans les opérations d'ajustement décidées aussi bien par les GRT que par les expéditeurs.

A ce titre, l'AFG souhaite insister sur la nécessité que la mise à disposition des informations aille de pair avec un niveau de qualité suffisant.

- L'AFG souligne que les délais pour traiter les données de télérelève doivent être établis de manière équilibrés. S'ils étaient trop courts, le risque serait d'avoir des télérelèves manquantes et/ou de publier des données erronées.

A ce titre, l'AFG souhaite une dépénalisation pour les déséquilibres occasionnés par des données erronées.

Question 2 : *Etes-vous favorable aux propositions de GRTgaz concernant l'évolution des modalités de règlement des déséquilibres des expéditeurs ?*

L'AFG est favorable aux propositions de GRTGaz de baisse des tolérances de déséquilibre, ainsi qu'à la baisse des talons associés afin de converger vers le système cible le plus rapidement possible.

L'AFG est favorable au rythme mensuel d'apurement du compte de neutralité.

Question 3 : *Etes-vous favorable aux propositions de TIGF concernant l'évolution des modalités de règlement des déséquilibres des expéditeurs ?*

L'AFG est défavorable à la réduction du Compte d'Ecart Cumulé en zone TIGF à 1 jour de déséquilibre.

Cette évolution devrait faire l'objet d'une consultation avec le marché pour ne léser aucun acteur et estimer les coûts que cela entraîne.

Question 4 : *Êtes-vous favorable à l'évolution des modalités d'intervention de GRTgaz sur le marché au titre de ses besoins d'équilibrage ?*

L'AFG est favorable aux propositions d'évolution des modalités d'intervention de GRTGaz sur le marché au titre de ses besoins d'équilibrage.

Question 5 : *Etes-vous favorable à l'évolution des modalités d'intervention de TIGF sur le marché au titre de ses besoins d'équilibrage ? Etes-vous favorable à ce que TIGF intervienne au PEG Sud à partir du 1er mai 2014 au plus tard ?*

- L'AFG est favorable aux propositions d'évolution des modalités d'intervention de TIGF sur le marché au titre de ses besoins d'équilibrage.
- L'AFG s'interroge la faisabilité sur une intervention sur le PEG Sud au plus tard avant le 1^{er} mai 2014 et souhaite que cette question soit étudiée en lien avec la consultation publique actuelle de la CRE sur la mise en œuvre d'une place d marché commune dans le sud de la France.